

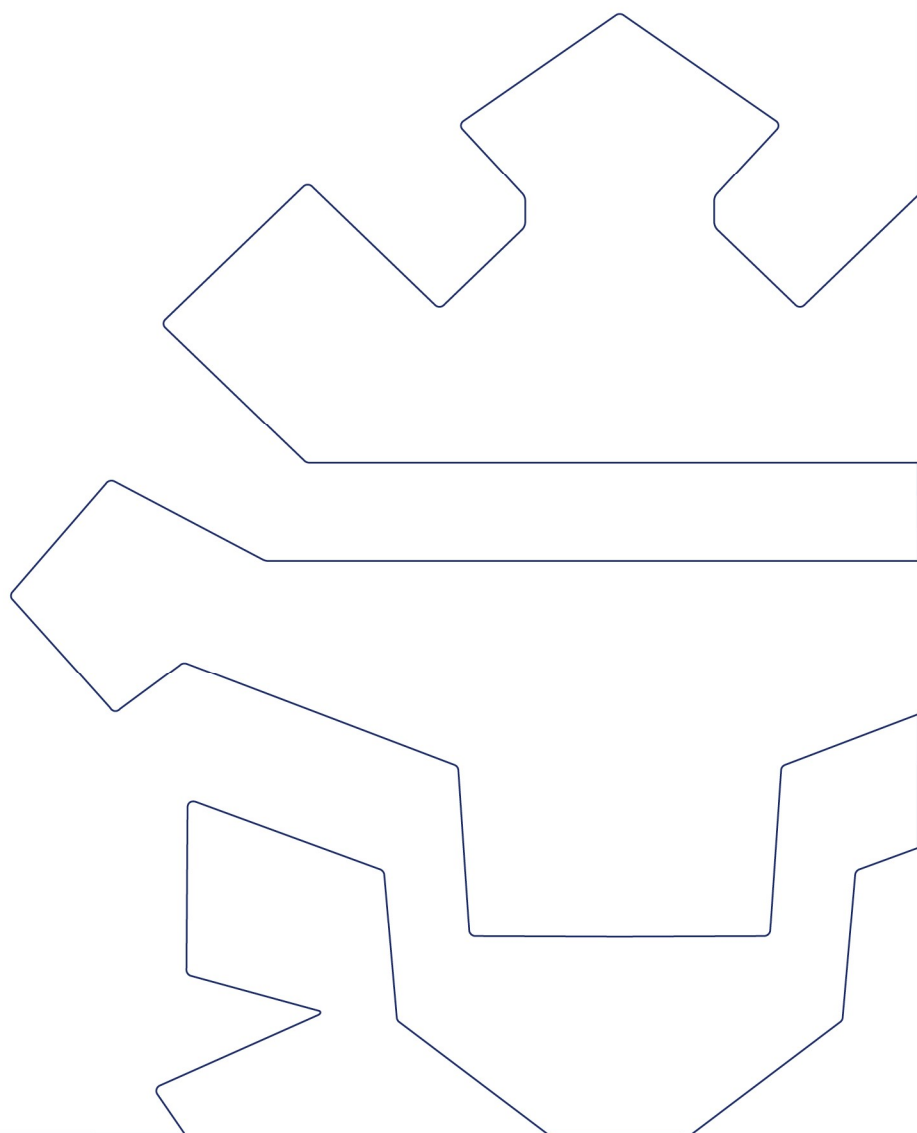


Carnet de Stage

Officiers Pompiers Professionnel A2

Institut national de formation des secours

2022 ; Version 1.0



INHALTSVERZEICHNIS

1	Inhaltliches zum « Carnet de Stage »	4
2	Persönliche Daten	5
2.1	Allgemeines	5
2.2	Kontaktdaten	5
2.3	Informationen zum Stage	5
2.4	Zusatzinformationen (FAKULTATIV)	5
3	Formation professionnelle de base	6
3.1	Modules :	6
3.2	Bewertungen der Module - Zusammenfassung	6
3.2.1	Allgemeines	6
3.2.2	Kriterien	6
3.3	Resultate	9
3.4	Ajournalment (falls zutreffend)	10
3.5	Nachexamen (falls zutreffend)	11
4	Praktika	12
4.1	Einsatzpraktika	12
4.2	Direktions Praktika	13
4.3	Zonen Praktika	14
5	Travail de fin de formation	15
5.1	Erstversuch	15
5.2	Zweitversuch	15
6	Entretiens	16
6.1	Entretien de début de Stage	16
6.2	Entretien d'appréciation	16
6.3	Entretien d'appréciation/fin de stage	17

7	Permis de conduire C	18
8	Clôture du dossier	19

1 Inhaltliches zum « Carnet de Stage »

Das INFS ist gesetzlich dazu verpflichtet, jedem Pompier Professionell in Ausbildung (im Folgenden „Stagiaire“ genannt) einen sogenannten „Carnet de Stage“ auszustellen.

In diesem werden die Bewertungen der einzelnen Prüfungen/Examen nach Erhalt der Note durch den Stagiaire eingetragen und durch seine Unterschrift und die Unterschrift eines Vorgesetzten beglaubigt.

Den gesetzlichen Rahmen zum „Carnet de Stage“ finden Sie im *Règlement grand-ducal du 30 septembre 2015 déterminant la mise en oeuvre du plan d'insertion professionnelle des fonctionnaires stagiaires* im Artikel 3.

Der Stagiaire ist verantwortlich für die Aufbewahrung und den Unterhalt des „Carnet de Stage“.

Im „Carnet de Stage“ findet sich eine Auflistung der verschiedenen Prüfungsleistungen aber auch eine Dokumentation diverser Gespräche wieder.

Artikel 3

(1) Les administrations constituent pour chaque fonctionnaire stagiaire un carnet de stage qui a pour objet de documenter son évolution au cours de sa période de stage. Sont à insérer dans le carnet de stage toutes les pièces en relation avec la formation du fonctionnaire stagiaire.

(2) Le carnet de stage est tenu par le patron de stage qui doit le compléter au fur et à mesure de la progression du fonctionnaire stagiaire. A la fin du stage, le patron de stage transmet le carnet de stage au service du personnel de l'administration qui l'insère dans le dossier personnel du fonctionnaire stagiaire.

2 Persönliche Daten

2.1 Allgemeines

Name		Vorname	
Nationale Matrikel		Matr. CGDIS	
Geburtsdatum		Alter	
Familienstand		Schulischer Abschluss	

2.2 Kontaktdaten

Strasse			
HausNr		PLZ	
Wohnort			
E-Mail			
TelefonNr		GSM	
Kontaktperson (im Falle eines Unfalls z.b.)		GSM Kontaktperson	

2.3 Informationen zum Stage

Session		Beginn	
Patron de Stage		Supérieur hiérarchique	

2.4 Zusatzinformationen (FAKULTATIV)

Berufliche Vorerfahrungen	
Vorerfahrung Rettungsdienste (Wenn Ja, wie lange und wo)	

3 Formation professionnelle de base

Règlement grand-ducal du 30 juin 2021 fixant les conditions de recrutement, de formation et de nomination aux emplois des pompiers professionnels et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2015 fixant les conditions et modalités d'inscription et d'organisation des examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État.

Section 3 / Art. 19

3.1 Modules :

- Compréhension secours à personnes théorie
- Compréhension incendie et sauvetage & Appareil respiratoire isolant théorie
- Pratique de la réanimation cardio-pulmonaire
- Commandement théorie
- Commandement pratique
- Théorie sur les lois et règlements relatifs aux services de secours et le fonctionnement de la fonction publique
- Volet managérial
- Epreuve sportive
- Travail de fin de formation/mémoire

Alle Module werden durch Einzelprüfungen gegen Ende des zweiten Ausbildungsjahres geprüft.

3.2 Bewertungen der Module - Zusammenfassung¹

3.2.1 Allgemeines

- die Bewertung erfolgt auf 60 Punkte
- eine Note unterhalb von 30 Punkten zählt als ungenügend
- Kommapunkte werden immer zum Nächstgelegenen Einer aufgerundet

3.2.2 Kriterien

Bestanden (réussi):

- Note gleich oder höher als 30 Punkte je Modul
- UND gleich oder höher als 2/3 der Gesamtpunktzahl

Nachexamen (ajourné):

- Erreichen von 2/3 der Gesamtpunkte
- ungenügend in bis zu zwei Modulen

¹ Eine Ausnahme betreffend die Bewertung auf 60 Punkte (respektive Note bestanden gleich oder höher als 30 Punkte) besteht beim Modul 9 (Travail de fin de formation / mémoire) welches auf 120 Punkte bewertet wird und als bestanden gilt bei einer Note gleich oder höher von 60 Punkten)

Durchgefallen (échoué):

- nicht erreichen von 2/3 der Gesamtpunktzahl
- ungenügende Note in mehr als 2 Modulen
- nicht bestehen (weniger als 30 Punkte) eines Nachexamens

Nicht bestanden:

- Der Stagiaire darf sich ein weiteres Mal dem Examen stellen, muss jedoch ALLE Einzelprüfungen wiederholen.
- Die Bewertung erfolgt wie unter 4.2 und 4.3 beschrieben.
- Das Praktikum wird automatisch um 6 Monate verlängert.

Règlement grand-ducal du 30 juin 2021 fixant les conditions de recrutement, de formation et de nomination aux emplois des pompiers professionnels et modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2015 fixant les conditions et modalités d'inscription et d'organisation des examens-concours d'admission au stage dans les administrations et services de l'État.

Section 3 / Art. 19 / points (2) – (8)

(2) Le maximum de points à attribuer s'élève pour les modules visés aux points 1° à 8° à 60 points et pour le module visé au point 9° à 120 points. Le maximum des points pouvant être obtenus s'élève à 600 points. Est considérée comme une note suffisante un nombre total de points supérieur ou égal à la moitié des points pouvant être obtenus. Une note décimale est arrondie à l'unité supérieure.

Les modules sont sanctionnés respectivement par une épreuve à la fin de la formation.

(3) A réussi le stagiaire qui a obtenu au moins les deux tiers du nombre total des points pouvant être obtenus et une note suffisante dans chacun des modules.

(4) A échoué le stagiaire qui n'a pas obtenu au moins les deux tiers du nombre total des points pouvant être obtenus dans les modules ou qui a obtenu une note insuffisante dans plus d'un module.

(5) Est ajourné le stagiaire qui a obtenu au moins les deux tiers du nombre total des points pouvant être obtenus et une note insuffisante dans un module. Sous peine d'échec, le stagiaire doit se soumettre dans un délai de deux mois à partir de la notification des résultats à une épreuve d'ajournement dans le module dans lequel il a obtenu une note insuffisante.

A échoué le stagiaire qui n'a pas obtenu une note suffisante dans les modules dans lesquels il a été ajourné.

(6) En cas d'échec, le stagiaire peut se présenter une seconde fois aux épreuves. Dans ce cas le stage est prolongé pour une durée de six mois.

(7) Lorsque le stagiaire ne souhaite pas se présenter une seconde fois aux épreuves lorsqu'il y échoue une deuxième fois, le stage est résilié sur décision du conseil d'administration du CGDIS.

(8) En cas d'absence lors d'une épreuve, le stagiaire est tenu de transmettre à l'INFS, au plus tard le jour ouvrable suivant, un certificat indiquant la raison dûment justifiée de son absence. Le stagiaire sera inscrit à la prochaine épreuve.

À défaut de certificat présenté dans le délai imparti, le stagiaire obtient d'office 1 point pour l'épreuve concernée.

3.3 Resultate²

Modul	Datum	Resultat	≤ 50%
1. Compréhension secours à personnes théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
2. Compréhension incendie et sauvetage & Appareil respiratoire isolant théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
3. Pratique de la réanimation cardio-pulmonaire		___/60	<input type="checkbox"/>
4. Commandement théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
5. Commandement pratique		___/60	<input type="checkbox"/>
6. Théorie sur les lois et règlement relatifs aux services de secours et le fonctionnement de la fonction publique		___/60	<input type="checkbox"/>
7. Volet managérial		___/60	<input type="checkbox"/>
8. Epreuve sportive		___/60	<input type="checkbox"/>
9. Travail de fin de formation / mémoire		___/120	<input type="checkbox"/>
Gesamtnote		___/600	<input type="checkbox"/> ≤2/3

Der Stagiaire hat die *formation professionnelle de base* erfolgreich abgeschlossen

Der Stagiaire hat die *formation professionnelle de base* nicht bestanden und muss die Prüfungen im Modul / in den Modulen Nr. _____ (maximal 2 Stk.) wiederholen.

Der Stagiaire hat die *formation professionnelle de base* nicht bestanden und muss die Prüfungen in allen Modulen wiederholen.

² Seul le relevé des notes fait foi

3.4 Ajournement (falls zutreffend)³

Die Noten der Module, in denen bereits im ersten Prüfungsversuch eine genügende Note erreicht wurde und keine Wiederholungsprüfung (*Ajournement*) nötig war, bitte von der vorigen Tabelle (S.9) in die untenstehende Tabelle (S.10) übertragen.

Die Wiederholungsprüfung findet innerhalb von 2 Monaten nach der Publikation der Resultate statt.

Modul	Datum	Resultat	≤ 50%
1. Compréhension secours à personnes théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
2. Compréhension incendie et sauvetage & Appareil respiratoire isolant théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
3. Pratique de la réanimation cardio-pulmonaire		___/60	<input type="checkbox"/>
4. Commandement théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
5. Commandement pratique		___/60	<input type="checkbox"/>
6. Théorie sur les lois et règlement relatifs aux services de secours et le fonctionnement de la fonction publique		___/60	<input type="checkbox"/>
7. Volet managérial		___/60	<input type="checkbox"/>
8. Epreuve sportive		___/60	<input type="checkbox"/>
9. Travail de fin de formation / mémoire		___/120	<input type="checkbox"/>
Gesamtnote		___/600	<input type="checkbox"/> ≤2/3

Der Stagiaire hat die *formation professionnelle de base* erfolgreich abgeschlossen

Der Stagiaire hat die *formation professionnelle de base* nicht bestanden und muss die Prüfungen in allen Modulen wiederholen.

³ Seul le relevé des notes fait foi

3.5 Nachexamen (falls zutreffend)⁴

Modul	Datum	Resultat	≤ 50%
1. Compréhension secours à personnes théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
2. Compréhension incendie et sauvetage & Appareil respiratoire isolant théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
3. Pratique de la réanimation cardio-pulmonaire		___/60	<input type="checkbox"/>
4. Commandement théorie		___/60	<input type="checkbox"/>
5. Commandement pratique		___/60	<input type="checkbox"/>
6. Théorie sur les lois et règlement relatifs aux services de secours et le fonctionnement de la fonction publique		___/60	<input type="checkbox"/>
7. Volet managérial		___/60	<input type="checkbox"/>
8. Epreuve sportive		___/60	<input type="checkbox"/>
9. Travail de fin de formation / mémoire		___/120	<input type="checkbox"/>
Gesamtnote		___/600	<input type="checkbox"/> ≤2/3

Der Stagiaire hat die *formation professionnelle de base* nach Ablegen der Nachexamina erfolgreich abgeschlossen.

Der Stagiaire hat die *formation professionnelle de base* auch nach Ablegen der Nachexamina nicht bestanden.

⁴ Seul le relevé des notes fait foi

4 Praktika

4.1 Einsatzpraktika

Praktikum	Periode (von - bis)	Abgeleistete Stunden	Vollständigkeit Praktikumsheft	Unterschrift	
				Patron de Stage	Stagiaire
INCSA Wachpraktikum		/240	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> nein		
SAP Wachpraktikum		/160	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> nein		
CSec Praktikum		/760	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> nein		
CPel Praktikum		/320	<input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> nein		

4.2 Direktions Praktika

Praktikum	Periode (von - bis)	Abgeleistete Stunden	Unterschrift		
			Verantwortliche(r) vor Ort	Patron de Stage	Stagiaire
DGE		/			
DAF		/			
DCO		/			
DML		/			
DMS		/			
DSO		/			
INFS		/			

4.3 Zonen Praktika

Praktikum	Datum	Abgeleistete Stunden	Unterschrift		
			Verantwortliche(r) vor Ort	Patron de Stage	Stagiaire
Besuch <i>Service logistique zonal</i> Zone:		/			
Besuch <i>Service administratif zonal</i> Zone:		/			
Besuch <i>Service prévention & planification zonal</i> Zone:		/			
Besuch <i>Service formation zonal</i> Zone:		/			
Begleitung des Chef de Zone (NORD)		/			
Begleitung des Chef de Zone (EST)		/			
Begleitung des Chef de Zone (CENTRE)		/			
Begleitung des Chef de Zone (SUD)		/			

5 Travail de fin de formation

5.1 Erstversuch

Titel der Arbeit:	
Eintragungstermin des Themas	
Thema eingetragen am (Datum)	
Tuteur	
Korrektor 1	
Korrektor 2	
Spätest möglicher Abgabetermin	

5.2 Zweitversuch

Überarbeitung des Erstversuchs

Neues Thema

Titel der Arbeit:	
Eintragungstermin des Themas	
Tuteur	
Korrektor 1	
Korrektor 2	
Spätest möglicher Abgabetermin	
Tatsächlicher Abgabetermin	

6 Entretiens

6.1 Entretien de début de Stage

à réaliser durant le premier mois suivant la date d'effet de l'admission au stage

Nom et Prénom	Fonction	Date	Signature
	Stagiaire		
	Patron de Stage		
	Supérieur hiérarchique		
	Personne désignée par le stagiaire (si applicable)		

6.2 Entretien d'appréciation

à réaliser au cours des trois derniers mois de la période de référence (pour le stagiaire la période de référence est fixée à une année)

Nom et Prénom	Fonction	Date	Signature
	Stagiaire		
	Patron de Stage		
	Supérieur hiérarchique		
	Personne désignée par le stagiaire (si applicable)		

6.3 Entretien d'appréciation/fin de stage

à réaliser au cours des trois derniers mois du stage

Nom et Prénom	Fonction	Date	Signature
	Stagiaire		
	Patron de Stage		
	Supérieur hiérarchique		
	Personne désignée par le stagiaire (si applicable)		

N.B : En cas d'impossibilité d'effectuer l'entretien d'appréciation au cours des trois derniers mois de la période de référence en raison de l'absence du stagiaire, la période de référence, et s'il y'a lieu, le stage sont prolongés jusqu'au jour de la constatation du résultat d'appréciation. Cette constatation doit être effectuée au cours des deux premiers mois de son retour.

7 Permis de conduire C

Le fonctionnaire stagiaire _____ (nom prénom) a terminé son permis de conduire C en date du _____.

Une copie du permis de conduire est annexé au présent carnet de stage et a été envoyée aux ressources humaines du CGDIS.

Date	Signature du stagiaire	Signature du patron de stage

8 Clôture du dossier

Le dossier est certifié complet par le patron de stage et transmis au chef de département formation de base de l'INFS. (le dossier doit parvenir au chef de département plus tard un mois avant l'assermentation du fonctionnaire stagiaire)

Remarques ou rajoutes à faire par :

Le stagiaire :

Le patron de stage :

Date	Signature du stagiaire	Signature du patron de stage